



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34196>

Département(s) de publication : **75, 92, 93, 94**

Annonce n° **26-34196**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CAISSE REGIONALE ASSURANCE MALADIE

Correspondant : M. Chouli Nordine, ACHETEUR

Adresse : 17 AVENUE DE FLANDRE, 75019 Paris

Coordonnées :

Téléphone : 0140054704

Courriel : nordine.chouli@assurance-maladie.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : PRESTATIONS D'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS - SEMINAIRE REGIONAL PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP) 2026

Lieu d'exécution et de livraison : Le lieu d'accueil se situera obligatoirement à Paris. Il devra être situé à moins de dix minutes de marche d'un accès en transport en commun (bus, RER, métro).

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la commande publique, les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées uniquement sur le poste « Restauration ». L'offre de base attendue par la Cramif est une prestation de restauration sous forme de buffet (Menu 1). Dans le cadre de la variante autorisée, le format "buffet" demeure obligatoire, mais le candidat a la possibilité de se démarquer en proposant une composition de menu alternative (Menu 2). Ces offres peuvent reposer sur les devis d'un ou plusieurs prestataires avec lesquels le candidat a l'habitude de travailler. Pour être déclarée recevable (conformément à l'art. R. 2151-10 du Code de la commande publique), toute proposition de buffet (offre de base comme variante) devra impérativement respecter les exigences minimales suivantes : • Le matin : Un accueil comprenant café, jus d'orange, eau et thé, strictement sans viennoiseries. • Le midi : Une prestation de buffet (salé/sucré) prévue pour 250 personnes. • Boissons : Exclusivement des boissons non alcoolisées • Qualité et Quantité : Les quantités devront être suffisantes et la prestation globale doit impérativement se situer dans une gamme traiteur « moyenne » et non supérieure

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le lieu d'accueil se situera obligatoirement à Paris. Il devra être situé à moins de dix minutes de marche d'un accès en transport

en commun (bus, RER, métro). La manifestation accueillera jusqu'à 250 participants. La notification du marché interviendra, de manière prévisionnelle, mi-juin 2026. L'événement sera organisé sur 2 jours consécutifs, obligatoirement entre le 23 novembre 2026 et le 10 décembre 2026 inclus, hors lundi. Les autres spécifications attendues sont décrites au CCTP.

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 15/06/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Le versement de l'avance est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande portant sur l'intégralité du remboursement de l'avance. La retenue de garantie ne peut se substituer à cette garantie (Art. R2191-36).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations sont financées sur fonds propres. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par l'organisme.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : En cas de groupement d'opérateurs économiques, aucune forme juridique n'est imposée par la CRAM d'Ile de France. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera obligatoirement solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'organisme. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et qui précisera si ce groupement est conjoint ou solidaire. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres. La preuve de l'habilitation de la personne physique signataire des documents, si elle n'est pas le représentant légal de plein droit de la société (Kbis + délégation de pouvoir interne). Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par la personne habilitée à engager le candidat, justifiant que celui-ci n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique (notamment absence de condamnations pénales, respect des obligations fiscales et sociales, absence de faute professionnelle grave). Si le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché au cours des trois derniers exercices Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées ou des principales prestations effectuées en lien avec l'objet du présent marché au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/04/2026 à 17:00

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
P_002_2026

Renseignements complémentaires : Le délai de validité des offres est de 60 jours. La Cramif se réserve le droit de négocier avec les trois candidats arrivés en tête du classement des offres de la première analyse dans le respect de la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Les autres caractéristiques de la négociations sont indiquées au règlement de consultation.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Cram Ile-de-France

Contact : M. Chouli Nordine

Adresse : avenue de Flandre, 75019 Paris

Coordonnées :

Courriel : dro-diams.achatspublics.cramif@assurance-maladie.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2026